



Retrouvez les « spécial adjoints » de février et avril 2010 et les compte-rendus de CAP sur Internet (<http://www.cfdt-ufeem.org/>).

PRIMES ADJOINTS SD 2010 au MEEDDM

L'augmentation 2009 (de 190 à 440 € selon la région d'affectation) faisait suite à une année 2008 blanche pour de nombreux adjoints administratifs. En 2010, une augmentation générale de 450 € hors achèvement du plan de rattrapage de la NBI « géographique » a été obtenue. Elle est la première étape de rapprochement sur 3 ans avec le régime indemnitaire des adjoints du MAAP, qui est revendiqué par la CFDT depuis des années, avant même le rapprochement des services. Le complément indemnitaire géographique sera revalorisé, lui, de ... 13 €.

L'augmentation pour les adjoints ira donc en 2010 de 463 à 653 € selon la région, ce qui permettra à tous les adjoints ex-Équipement affectés en services déconcentrés d'avoir en 2010 un régime indemnitaire unique (enfin !)... à la modulation individuelle près !

1/ Part fixe et complément indemnitaire

La différence selon les régions qui subsistait en 2009 tient au plan quadriennal de généralisation de l'ex-NBI « géographique » sous la forme d'un complément indemnitaire non modulable. Son montant était de 540 € (non revalorisé en 2009) dans les régions du groupe 1 (*) et 350 € dans les autres. A signaler que pour les régions du groupe 2 (*), l'augmentation prévue en 2009 était de 100 €, portés par la suite à 250 € sous la pression syndicale, notamment de la CFDT, pour que ce plan soit réalisé en 3 ans et non 4.

En 2010, la part fixe est de 553 € pour tout le monde, ce qui signifie l'extension à tous de la NBI issue des 5 premières tranches des accords « Durafour », une vieille revendication satisfaite !

(*) Régions 1 : Alsace, Lorraine, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Ile de France, Picardie, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie, Basse-Normandie

Régions 2 : Aquitaine Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Outre-Mer

Ce qu'en pense la CFDT

L'harmonisation du régime indemnitaire de tous les adjoints sur la base la plus favorable, quel que soit leur service d'affectation ou leur ministère d'origine, ne serait que justice. Le rattrapage progressif qui s'opère depuis quelques années ne saurait masquer le fait que les adjoints ex-Equipement ont longtemps été défavorisés par rapport à d'autres collègues.

Les résultats obtenus sont le fruit d'une action syndicale déterminée et constante, mais qui peut se satisfaire du manque d'anticipation de l'administration, qui fusionne les services sans se donner les moyens d'harmoniser la situation des agents ? Et qui peut admettre que ces mesures soient présentées comme gagées sur les suppressions d'emplois et prises en compte comme participant au maintien du pouvoir d'achat, alors que la valeur du point d'indice stagne ? La CFDT en tous cas n'est pas prête non plus à soutenir la politique d'individualisation des rémunérations qui s'étend : elle reste attachée à l'égalité des chances.

Décidément, c'est toute la politique actuelle à l'égard de la Fonction publique qu'il faudrait revoir.

2/ Récapitulation du régime indemnitaire des adjoints affectés en SD (1)(2)

grades	2009 Régions groupe 1			2009 Régions groupe 2			2010 toutes régions		
	Part modulable	Part fixe	Total	Part modulable	Part fixe	Total	Part modulable	Part fixe	Total
AAP-1 gain 2010	3 510	540	4 050	3 510	350	3 860	3 960 (+450)	553 (+13)	4 513 (+463)
AAP-2 gain 2010	3 370	540	3 910	3 370	350	3 720	3 820 (+450)	553 (+13)	4 373 (+463)
Adjoints 1 ^{ère} classe gain 2010	3 275	540	3 815	3 275	350	3 625	3 725 (+450)	553 (+13)	4 278 (+463)
Adjoints 2 ^{ème} classe gain 2010	3 275	540	3 815	3 275	350	3 625	3 725 (+450)	553 (+13)	4 278 (+463)

- (1) il existe pour les adjoints affectés en administration centrale une information CFDT spécifique qui est accessible sur notre site internet
(2) les chiffres 2010 sont donnés sous réserve, la circulaire n'est pas parue

La part modulable se traduit par un coefficient individuel qui peut aller de 0,95 à 1,05 en services déconcentrés (en dehors de cette fourchette, il doit y avoir un rapport justificatif). Chaque agent a reçu fin 2009 une notification individuelle du montant de ses primes et de son coefficient. Mais il y a aussi un plafond par grade à respecter : nous revendiquons qu'il soit relevé en 2010 pour que personne ne soit pénalisé.

3/ PRIMES MAAP 2009 Services déconcentrés (la circulaire 2010 paraît en sept-oct)

	PS 2009 (2)	IAT 2009	Total 2009	Evolution 2009/2008	Maxi autorisé
AAP-1	2 839	2 233	5 072	+ 0,4 %	8 460
AAP-2	2 580	1 993	4 573	+ 0,4 %	7 867
AA-1	2 493	1 899	4 392	+ 0,3 %	7 684
AA-2	2 339	1 879	4 218	+ 0,4 %	7 315

L'IAT ou la Prime Spéciale étant calculées en fonction de l'indice majoré, les montants indiqués sont ceux correspondant à l'indice moyen du grade.

- (2) La prime spéciale correspond aux anciennes rémunérations accessoires, désormais budgétisées, dont les administratifs bénéficiaient à l'Agriculture alors qu'à l'Équipement elles n'étaient versées qu'aux corps techniques. Elle est calculée pour les adjoints selon la formule $PS = (1,4 \text{ INM} + 17) * 4,34 \text{ Ca}$. Le taux de base de 4,34 € est gelé depuis 2000 ; le coefficient Ca dépend du service et varie de 0,97 à 1,3026.

Dernière minute : la liste d'aptitude (LA) au corps des Secrétaires administratifs de l'équipement (SAE) passe de 22 possibilités de nominations, annoncées en pré-CAP, à 60 postes.. Notre insistance pour obtenir l'application de la clause de sauvegarde de la promotion sociale en période de diminution des recrutements.(acquise par la CFDT dans le cadre des accords Jacob signés en 2006) a payé !